

ES 6-2021-15 – Crédit de CHF 152'000.- TTC pour la réfection du passage inférieur des Blanchards OA 2708

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 6-2021-15 pour la réfection du passage inférieur des Blanchards OA 2708.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 152'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023.

EXPOSE DES MOTIFS

Vingt-deux ouvrages d'art routiers sont répertoriés sur l'ensemble de la commune. Neuf de ces ouvrages sont propriété de la Confédération (OFROU) et concernent le domaine autoroutier, neuf autres sont propriété du Canton, le solde fait partie du patrimoine de la commune de Bernex.

Ces derniers correspondent à quatre ouvrages : un pont, un passage inférieur et deux passerelles piétonnes. La propriété de 3 ouvrages est partagée avec les communes d'Aire-la-Ville (OA 3004) et de Perly-Certoux (OA 3002 & OA 3005). Seul le passage inférieur du chemin des Blanchard (OA 2708) est entièrement propriété de la commune.

Tous les ouvrages d'art doivent faire l'objet de contrôles périodiques de l'état des matériaux qui les composent. Ces contrôles sont soit :

- visuels (avec l'aide d'un drone éventuellement) ;
- destructifs (carottages pour examen, par exemple)
- non destructifs (gammagraphie, radiographie et radioscopie, suivi des températures, de l'évolution de fissures (de cisaillement et/ou de flexion) ou de la flèche (courbure), etc.).

Dans ce cadre, la commune de Bernex a fait réaliser en juillet 2020 une évaluation de l'ensemble de ses ouvrages d'art. Les conclusions du rapport d'inspection, basées sur l'expertise, ont révélé que seul le passage inférieur du chemin des Blanchards nécessite des travaux conséquents de réfection.

Celui-ci (OA 2708) est situé sur le chemin des Blanchards, route faisant partie du réseau communal non structurant, et est un ouvrage dont la date de réalisation n'est pas renseignée. Son gabarit est limité à 3.50 ml. de hauteur, son tonnage à 25T. Il est important pour l'accessibilité du centre hospitalier de Loëx.

Pour l'essentiel, l'ouvrage souffre de carbonatation, un mur d'aile s'est déplacé et son équipement est en mauvais état.

Après la présentation du rapport d'inspection, le Département des Infrastructures & Bâtiments a estimé nécessaire d'engager sa réfection. Il vous soumet une demande de crédit pour l'étude et la réalisation de la rénovation complète de l'ouvrage.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif